RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Montpellier Occitanie

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 945

Le conseil d'administration du 13 mars 2025

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2024

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	25
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 13 mars 2025

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Montpellier Occitanie

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 946

Le conseil d'administration du 13 mars 2025

Compte financier 2024

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 608.13 ETPT dont 602.46 ETPT sous plafond et 5.67 ETPT hors plafond
- 89 396 020.29 € d'autorisations d'engagement (tableau 2) dont
  - 27 945 570.69 € personnel
  - 49 186 670.05 € fonctionnement
  - 12 263 779.55 € investissement
- 75 332 539.44 € de crédits de paiement
  - 27 945 570.69 € personnel
  - 33 406 358.65 € fonctionnement
  - 13 980 610.10 € investissement
- 71 009 273.49 € de recettes
- 4 323 265.95 € de solde budgétaire déficitaire

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 8 203 140.28 € de variation de trésorerie : abondement (tableau 4)
- 2 460 934.34 € de résultat patrimonial : bénéfice (tableau 6)
- 6 387 195.04 € de capacité d'autofinancement (tableau 6)
- 5 920 880.35 € de variation de fonds de roulement : apport (tableau 6)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Montpellier
Occitanie

ARTICLE 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 460 934.34 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	20
CONTRE	:	4
ABSTENTIONS	:	2
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 13 mars 2025

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH